

CONSEIL COMMUNAL DE LEYSIN

Séance du 13 mars 2008, Maison de Paroisse, 20h15

Madame Evelyne TISSOT, Présidente, salue Mesdames et Messieurs les Conseillers, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux, le représentant de la presse et le public.

Elle remercie chacun pour sa présence à cette séance du Conseil communal.

Sont excusés : Mesdames Luzia KAEPPELI et Josiane ROTH et Messieurs Bernard GRANDJEAN, Jacques MANIGLEY, Silvano MELI, Serge MOREL et Patrick NEGRI.

L'appel fait constater la présence de 38 conseillers (39 dès l'assermentation de Monsieur Michel SCHADT). Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer valablement et la séance est ouverte.

1. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 13 DECEMBRE 2007

Le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2007 a été adressé à chaque conseiller. Aucune remarque n'étant formulée, il est accepté à l'unanimité avec remerciements à la secrétaire.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La convocation pour cette séance a été envoyée dans les délais.

Madame la Présidente souhaite y apporter deux modifications :

- Point 6 – préavis no 2/2008, création de l'Association intercommunale scolaire des Ormonts et Leysin (AISOL), adoption des statuts : à la demande de la commission chargée d'étudier ce préavis, accepter de reporter l'adoption de celui-ci à la prochaine séance du Conseil communal du 21 mai 2008.
- Point 12 – élections complémentaires : ajouter la nomination d'un scrutateur-suppléant suite à la démission de Monsieur Alexandre DURGNAT.

Ces deux modifications sont acceptées à l'unanimité.

3. ASSERMENTATION

Avant de passer à l'assermentation d'un nouveau membre du Conseil communal Madame TISSOT communique qu'elle a reçu la démission de Madame Josiane ROTH.

Ensuite, elle procède à l'assermentation d'un Conseiller communal et le prie de se lever pour prêter serment. Il s'agit de Monsieur Michel SCHADT (GIL). Elle le félicite et l'invite à rejoindre les rangs du Conseil communal.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Depuis le dernier Conseil communal, Madame TISSOT s'est rendue à deux représentations soit le,

- 17 janvier 2008, soirée d'information au sujet d'Enjoy Switzerland
- 13 mars 2008, inauguration des canons à neige.

VOTATIONS

Les votations fédérales du 24 février 2008 ont donné les résultats suivants :

Initiative populaire contre le bruit des avions de combat à réaction dans les zones touristiques		Loi du 23 mars 2007 sur l'amélioration des conditions fiscales applicables aux activités entrepreneuriales et aux investissements (loi sur la réforme de l'imposition des entreprises II)	
Participation	39.10 %	Participation	39.02 %
Rentrés	461	Rentrés	460
Blancs	5	Blancs	6
Nuls	0	Nuls	0
Valables	456	Valables	454
OUI	166	OUI	203
NON	290	NON	251

DECES ET NAISSANCES

Deux décès sont malheureusement survenus dans notre Commune depuis le dernier conseil, ceux de Madame et Monsieur

Michelle KAUFMANN

Edgard GREMINGER

Afin d'honorer la mémoire des disparus, Madame la Présidente prie l'assemblée de se lever pour observer un instant de silence.

Madame TISSOT a le plaisir de souhaiter la bienvenue à six nouveaux-nés et félicite les heureux parents de

Astrid JOHNS

Esteban ISELY

Teodora VUKOJEVIC

Alexandra HAJEK

Cédric DELESSERT

Caitlyn JUURLINK-MCAVOY

Madame la Présidente a reçu une lettre de Madame Denise IANNACCIO concernant les poubelles pour les déjections canines et les bancs publics. La Municipalité se charge de répondre à ce courrier.

Madame TISSOT communique les dates des prochaines séances du Conseil communal, soit les :

- 21 mai 2008
- 2 juillet 2008

5. RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES CHARGÉE DE L'ETUDE DU PREAVIS NO 1/2008 – BUDGET 2008 – "NOUVELLE VERSION"

Madame Martine RUCHET, rapporteur, donne lecture du rapport de la commission des finances qui accepte à l'unanimité les conclusions du préavis, soit :

- d'approuver le budget de la Caisse communale pour l'année 2008, dans sa nouvelle version, qui se présente comme suit :
 - Produits fr. 14'091'953,00
 - Charges fr. 14'071'375,74
 - Excédent de recettes fr. 20'577,26

Madame TISSOT ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, ce préavis est soumis au vote. Il est accepté à la majorité par 37 OUI et 1 abstention.

6. RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE DE L'ETUDE DU PREAVIS NO 3/2008 – CENTRE SPORTIF DE CRETTEX JAQUET – PATINOIRE – REMPLACEMENT DU RINK – FERMETURE DE LA FACADE SUD PAR POSE DE STORES GEANTS BRISE-VENT

Madame Bénédicte CHRISTOFORIDIS, rapporteur, donne lecture du rapport de la commission qui accepte à l'unanimité les conclusions du préavis, soit :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de fr. 443'000,-- pour le remplacement du rink et la fermeture de la façade sud par pose de stores géants brise-vent
2. d'autoriser la Municipalité à financer ces travaux par prélèvement sur les liquidités courantes, étant entendu qu'ils seront amortis sur une période de 10 ans au plus.

Madame Martine RUCHET, rapporteur, communique le rapport de la Commission des finances qui accepte à l'unanimité les conclusions du préavis de la Municipalité.

Madame TISSOT ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, Madame la Présidente clôt la discussion et le préavis est soumis au vote. Il est accepté à l'unanimité.

7. RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE DE L'ETUDE DU PREAVIS NO 4/2008 – REHABILITATION DE LA PLACE DE JEUX DU VILLAGE

Monsieur Jean-Pierre DULEX, rapporteur, donne lecture du rapport de la commission qui accepte à l'unanimité les conclusions du préavis, soit :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de fr. 215'000,-- pour la réhabilitation de la Place de jeux du Village
2. d'autoriser la Municipalité à financer ces travaux par prélèvement sur les liquidités courantes, étant entendu qu'ils seront amortis selon nos possibilités, mais au maximum sur une période de 10 ans.

Madame Martine RUCHET, rapporteur, communique le rapport de la Commission des finances qui accepte à l'unanimité les conclusions du préavis de la Municipalité.

Madame TISSOT ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, ce préavis est soumis au vote. Il est accepté à la majorité par 35 OUI et 3 abstentions.

8. RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE DE L'ETUDE DU PREAVIS NO 5/2008 – CREATION DE WC PUBLICS AU VILLAGE

Monsieur Jean-Pierre DULEX, rapporteur, donne lecture du rapport de la commission qui accepte à l'unanimité les conclusions du préavis, soit :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de fr. 184'000,-- pour la création de WC publics au Village
2. d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par prélèvement sur les liquidités courantes, étant entendu qu'il sera amorti sur une période de 10 ans au plus.

Madame Martine RUCHET, rapporteur, communique le rapport de la Commission des finances qui accepte à l'unanimité les conclusions du préavis de la Municipalité.

Madame TISSOT ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, ce préavis est soumis au vote. Il est accepté à l'unanimité.

9. RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE DE L'ETUDE DU PREAVIS NO 6/2008 – REAMENAGEMENT DE LA RUE LOUIS-FAVEZ – SECTEUR "VIRAGES DU NORD" – MISE EN SEPARATIF DES COLLECTEURS D'EAUX CLAIRES ET D'EAUX USEES ET REMPLACEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE ET DE DEFENSE INCENDIE

Monsieur Christian BRIDE, rapporteur, donne lecture du rapport de la commission qui accepte à l'unanimité les conclusions du préavis, soit :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de fr. 1'742'000,-- pour le réaménagement de la Rue Louis-Favez – secteur "virages du Nord" et la mise en séparatif des collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées et remplacement des conduites d'eau potable et de défense incendie,
2. d'autoriser la Municipalité à ouvrir un compte de crédit de fr. 1'742'000,-- auprès d'un établissement bancaire aux meilleures conditions du marché, remboursable en 10 ans,
3. d'amortir cet investissement sur une période de 10 ans au maximum.

Madame Martine RUCHET, rapporteur, communique le rapport de la Commission des finances qui accepte à l'unanimité les conclusions du préavis de la Municipalité tout en déposant l'amendement suivant concernant les points 2 et 3 :

2. d'autoriser la Municipalité à ouvrir un compte de crédit de fr. 1'742'000,-- auprès d'un établissement bancaire aux meilleures conditions du marché, remboursable en 15 ans,
3. d'amortir cet investissement sur une période de 15 ans au maximum.

Madame TISSOT ouvre la discussion.

Monsieur Jean-Martin STOLL souligne que, dans ce préavis, les travaux de génie civil sont prévus pour une somme de fr. 1'143'774.--, ce qui représente un peu près les 2/3 de la somme totale demandée. Il est étonné qu'il n'y ait pas plus de détails sur ces travaux de génie civil.

L'autre souci de Monsieur STOLL concerne la circulation qui sera perturbée pendant ces travaux. Selon ses renseignements, l'Aigle-Leysin procédera aussi à des travaux l'été prochain. Il risque d'y avoir des gros problèmes de circulation à cause des cars de l'Aigle-Leysin.

Monsieur Richard CALDERINI, Municipal, informe qu'en ce qui concerne les travaux de génie civil, le problème du détail c'est que le projet a été posé sur le marché public ce qui fait que le détail complet du cahier des charges a été fait dans les règles de ce marché public. De ce côté-là, il n'y a pas de crainte à avoir. Les soumissions ont été ouvertes le 12 crt et l'attribution des travaux se fera dans une quinzaine de jours.

Concernant les travaux de l'Aigle-Leysin, il ne lui semble pas qu'ils seront d'une longue durée. Il n'a pas les dates exactes. Il n'a pas été tenu compte de ceux-ci car on laisse de toute façon passer l'entier de la circulation.

La parole n'étant plus demandée, l'amendement est soumis au vote. Il est accepté à la majorité par 36 OUI, 1 NON et 1 abstention.

Puis le préavis est soumis au vote. Il est accepté à la majorité par 37 OUI et 1 abstention.

10. RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE DE L'ETUDE DU PREAVIS NO 7/2008 – REAMENAGEMENT ROUTIER DE LA PLACE DU MARCHÉ (GIRATOIRE)

Monsieur Christian BRIDE, rapporteur, donne lecture du rapport de la commission qui accepte à l'unanimité les conclusions du préavis, soit :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de fr. 296'000,-- pour le réaménagement routier de la Place du Marché (giratoire)
2. d'autoriser la Municipalité à ouvrir un compte de crédit de fr. 296'000,-- auprès d'un établissement bancaire aux meilleures conditions du marché, remboursable en 10 ans,
3. d'amortir cet investissement sur une période de 10 ans au maximum

Madame Martine RUCHET, rapporteur, communique le rapport de la Commission des finances qui accepte à l'unanimité les conclusions du préavis de la Municipalité tout en déposant l'amendement suivant concernant les points 2 et 3 :

2. d'autoriser la Municipalité à ouvrir un compte de crédit de fr. 1'742'000,-- auprès d'un établissement bancaire aux meilleures conditions du marché, remboursable en 15 ans,
3. d'amortir cet investissement sur une période de 15 ans au maximum.

Madame TISSOT ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, cet amendement est soumis au vote. Il est accepté à la majorité par 35 OUI, 1 NON et 2 abstentions.

Puis le préavis est soumis au vote. Il est accepté à la majorité par 37 OUI et 1 abstention.

11.- ELECTIONS COMPLEMENTAIRES

Madame TISSOT passe aux élections complémentaires suivantes:

COMMISSION DE GESTION

Suite à la démission de Madame Diana MELLY de la Commission de gestion, Monsieur José CRESPO propose

Madame Lise SAUSER (GIL).

Aucune autre proposition n'étant faite, Madame la Présidente passe au vote. Madame SAUSER est élue à l'unanimité.

COMMISSION DES FINANCES

Suite à la démission de Madame Isabelle MERMOD GROSS de la Commission des finances, Madame Lise SAUSER propose

Monsieur José CRESPO (GIL).

Aucune autre proposition n'étant faite, Madame la Présidente passe au vote. Monsieur CRESPO est élu à l'unanimité.

COMMISSION CHARGÉE DE CONTROLER LE SUIVI DE L'EQUIPEMENT DU DOMAINE TOURISTIQUE EN VUE D'UN ENNEIGEMENT MECANIQUE

Suite à la démission de Adrien ZANARELLI de la Commission chargée de contrôler le suivi de l'équipement du domaine touristique en vue d'un enneigement mécanique, Madame Martine RUCHET propose

Monsieur Daniel NIKLES (Forum Socialiste).

Aucune autre proposition n'étant faite, Madame la Présidente passe au vote. Monsieur NIKLES est élu à l'unanimité.

SCRUTATEUR-SUPPLEANT

Suite à la démission de Monsieur Alexandre DURGNAT comme scrutateur-suppléant, Monsieur Maurice FELLI propose

Monsieur René PAVILLARD (Entente Leysenoude).

Aucune autre proposition n'étant faite, Madame la Présidente passe au vote. Monsieur PAVILLARD est élu à l'unanimité.

12.- COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Ramassage des ordures ménagères

Monsieur Richard CALDERINI, Municipal, confirme que le ramassage des ordures aura bien lieu tous les mercredis malgré le fait que l'inscription sur le tous ménages n'ait pas été faite.

Règlement communal concernant la police des constructions (RPE)

Monsieur Denis Rime, Municipal, revient sur l'intervention de Monsieur Jean-Martin STOLL, du 25 octobre 2007, concernant sa motion par rapport au RPE.

Aujourd'hui, il a été décidé de travailler sur deux zones. La première zone consiste à ce que chaque dossier de nouvelle construction de chalet soit mis en regard avec la proposition de Monsieur STOLL. Il cite pour exemple que le projet prévu à côté du chalet de Monsieur CALDERINI, étant donné qu'il ne correspondait pas aux critères ci-dessus, a été refusé.

Il y a lieu également de travailler sur les différentes zones de terrain ou de chalets afin de vérifier si les propositions sont tenables en fonction de la déclivité du terrain.

C'est un gros dossier. C'est tout le règlement des constructions. Il espère que celui-ci pourra être présenté au Conseil communal avant le départ à la retraite de Monsieur Raymond DUFRESNE, technicien communal.

Enjoy Switzerland

Monsieur Jean-Marc UDRIOT, Syndic, tient à faire une communication sur l'état financier du projet Enjoy Switzerland.

Au niveau de la recherche de fonds, à ce jour, soit pour l'exercice 2007, nous avons obtenu un peu plus de fr. 100'000.-- de promesses de dons d'entreprises diverses et sur ces fr. 100'000.--, il a été encaissé sur 2007 environ fr. 60'000.--, le solde étant encaissé sur 2008.

Le compte des recettes sera quelque peu modifié, suite aux refacturations avec Swiss Tourisme en fonction des projets. Swiss Tourisme a pris la décision de redonner un peu plus d'argent aux destinations. Il ne connaît pas à ce jour le montant exact, celui-ci sera communiqué dans quelques semaines.

Au niveau des recettes, le montant qui avait été prévu dans le préavis de la part du Service de l'Economie, du Logement et du Tourisme ne sera malheureusement pas versé, le dossier n'ayant pas été déposé dans les temps.

En ce qui concerne les charges sur 2007, il y a pour fr. 188'000.-- de charges, le budget est donc tenu.

La gestion financière est scindée en deux : il y a une personne qui saisit les écritures et qui tient la comptabilité (la comptable de Leysin Tourisme) et il y a les paiements et la gestion financière, c'est Monsieur UDRIOT qui a la signature et les factures sont payées chaque fois avec deux signatures dont la sienne.

Par ailleurs, les comptes ont été vérifiés par la fiduciaire de la Commune.

DVD sur les 100 ans de l'histoire de Leysin

Monsieur UDRIOT informe qu'un DVD sur les 100 ans de l'histoire de Leysin a été créé. La Municipalité a décidé de soutenir ce projet et une présentation de ce DVD aura lieu le jeudi 27 mars, à 18h30, au Mercure Classic Hôtel. Chacun recevra une invitation personnelle.

C'est Madame Véronique BERNARD qui est à la base de ce projet avec les Amis du Musée de Leysin.

Comptoir d'Aigle

Monsieur UDRIOT informe que le Comptoir d'Aigle aura lieu du 23 au 27 avril prochains. Toutes les communes du Chablais valaisan et vaudois sont invitées d'honneur et la présentation de la Commune de Leysin aura lieu le jeudi 24 avril entre 18h00 et 19h00.

La Commune a acheté des billets d'entrée au prix de fr. 1.--. Ces billets seront disposés dans les commerces de Leysin où ils seront à disposition de la population gratuitement.

13.- INTERPELLATIONS

Madame la Présidente a reçu deux interpellations. Elles sont déposées par Monsieur Jean-Martin STOLL et concernent

- la communication entre la Municipalité et les groupes politiques du Conseil communal et sur le secret de délibérations de la Municipalité
- la date choisie pour l'inauguration des systèmes d'enneigement automatiques financés par les deniers communaux

Madame TISSOT rappelle que selon l'article 76 du Règlement du Conseil communal, toute interpellation doit être appuyée par 5 membres au moins. Celles-ci étant appuyées par plus de 5 membres, Monsieur STOLL est prié de développer ses interpellations.

Monsieur STOLL développe ses interpellations :

Interpellation concernant la communication entre la Municipalité et les groupes politiques du Conseil communal et sur le secret de délibérations de la Municipalité

Il a appris l'existence d'erreurs dans le budget 2008 par des conversations de bistro. Les mauvaises langues diront que c'est normal parce que j'y suis souvent. Il m'est toutefois rapidement apparu que les membres des autres formations politiques du Conseil communal avaient reçu l'information bien avant ceux de mon groupe et, en tous cas, avant la communication officielle de ces erreurs.

Une autre affaire du même genre a aussi attiré mon attention. J'ai appris, par la même voie, que l'on avait omis de demander au Canton le subside du Service de l'Economie, du Logement et du Tourisme (SELT) de fr. 50'000.--, annoncé dans le préavis no 7/2006 concernant Enjoy Switzerland, subside qui, en conséquence, nous a passé sous le nez. Des membres des autres partis avaient reçu l'information bien avant moi et aucune information officielle à ce sujet n'a été donnée à ce jour.

En conséquence, je pose à la Municipalité les questions suivantes :

- *Que compte faire la Municipalité pour que les différentes formations politiques reçoivent les informations en même temps ?*
- *Que compte faire la Municipalité pour éviter les fuites qui mettent en péril le secret de ses délibérations ?*
- *La Municipalité ne pense-t-elle pas qu'en informant les Conseillers communaux suffisamment rapidement, elle pourrait éviter, en grande partie, les effets néfastes de telles fuites ?*

Madame TISSOT ouvre la discussion.

Monsieur Jean-Marc UDRIOT, Syndic, trouve que cette interpellation est bienvenue car il a également été discuté autour de la table de la Municipalité de ce genre de discussions qui se font ailleurs qu'en séance du lundi matin. Il a proposé au Greffe municipal de rédiger une "charte de confidentialité", document qui doit être soumis à la Municipalité.

Mais, un secret est toujours bien gardé que quand il n'y a qu'une personne qui le connaît, ceci pour dire qu'il y a beaucoup de monde qui tourne autour de l'administration communale, autour des décisions communales, tant les Municipaux, tant les collaboratrices et collaborateurs, tant les Conseillers communaux, tant même des fois des citoyens qui passent à la Maison de Commune et qui entendent certaines discussions.

Ce sujet sera abordé à la Municipalité et une réponse à cette interpellation sera donnée au prochain Conseil communal.

Monsieur STOLL remercie Monsieur UDRIOT et attend la réponse de la Municipalité lors de la prochaine séance.

Interpellation concernant la date choisie pour l'inauguration des systèmes d'enneigement automatiques financés par les deniers communaux

En fixant un jour de semaine la date de l'inauguration de nos nouvelles installations d'enneigement artificiel, on exclut de fait toute une partie des membres de notre Conseil : les salariés, employés et autres ouvriers, bref : les prolétaires. Cette manifestation était destinée bien sûr à un nombreux public, mais principalement aux Conseillers puisque ce sont eux qui, après mûre réflexion, ont octroyé le crédit qui a permis la réalisation de cet équipement.

Il n'y a que les indépendants qui peuvent se libérer un tel jour. Dans ma formation, par exemple, je suis le seul qui a pu, sans problème, aménager son programme pour assister à cette inauguration. J'imagine par exemple le tollé général qu'aurait provoqué un enseignant demandant et peut-être obtenant un congé pour une telle manifestation.

En fait, j'ai le sentiment fâcheux que cette date a été fixée pour que l'on se retrouve entre "gens biens". Pas de chance : j'y étais.

Je pose donc à la Municipalité la question suivante :

- *Que compte faire la Municipalité pour qu'à l'avenir tous les Conseillers puissent assister aux manifestations qui leur sont destinées, indépendamment de leur statut socio-professionnel ?*

Madame TISSOT ouvre la discussion.

Monsieur Jean-Marc UDRIOT, Syndic, a appris qu'il y aurait cette interpellation dans un bistro de Leysin. Il faut sortir du clivage prolétaires, etc. Ceci étant dit, l'invitation a été faite sous le haut patronage de Télé-Leysin et surtout avec la participation de l'entreprise York Johnson. Cette invitation concernait surtout les personnes qui ont travaillé sur ce chantier. Dans un premier temps, le Conseil communal n'était pas associé.

Aujourd'hui, il a un peu de regret car c'est lui qui a poussé pour que les Conseillers communaux soient invités. Il n'y avait pas de volonté d'écarter les uns au profit d'autres comme il a pu le lire dans un célèbre bulletin météo.

Il relève également qu'une invitation avait été faite au Conseil communal pour un samedi pour aller visiter les installations d'enneigement. Il n'y avait pas beaucoup de membres présents.

La Municipalité répondra à cette interpellation lors de la prochaine séance.

Monsieur STOLL est satisfait de la réponse de Monsieur UDRIOT.

14.- POSTULATS

Aucun.

15.- MOTIONS

Aucune.

16.- PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Madame Isabelle MERMOD GROSS souhaite intervenir sur deux points :

Enjoy Switzerland

Le 17 janvier dernier, nous avons tous été invités à une présentation sur l'avancement du projet Enjoy Switzerland. Elle y a participé et doit reconnaître la qualité du travail accompli à ce jour par le chef de projet et les personnes qui l'entourent.

Lors de cette présentation, l'accent a été notamment mis sur la ligne graphique, avec le slogan Leysin Oxygène des Alpes.

Elle espère que Leysin Tourisme ne tardera pas à utiliser ce nouveau slogan et à réaliser une nouvelle ligne graphique, notamment pour le programme mensuel des manifestations et pour les programmes ponctuels tels que celui de la semaine du Grand Nord. Aujourd'hui, ces programmes sont imprimés de manière non professionnelle, régulièrement en noir sur papier de couleur foncée et généralement avec une police d'écriture minuscule, ce qui n'est pas des plus agréable à lire.

L'image de Leysin est très importante, le programme mensuel des manifestations ainsi que les différents programmes ponctuels sont lus par des milliers d'hôtes et d'habitants de notre station, ne devrait-on pas commencer l'accueil par là ?

Cimetière

Madame MERMOD GROSS souhaite que les autorités soient attentives à l'aménagement et à l'entretien du notre cimetière.

Comme vous le savez, certaines personnes âgées et personnes à mobilité réduite ne peuvent pas monter et descendre des escaliers sans se tenir à une barrière ou à une main courante. L'accès aux tombes du cimetière n'est donc pas accessible par tout un chacun. Seuls les escaliers permettant d'accéder au bas du cimetière sont équipés de mains courantes. De plus, des escaliers ayant été supprimés, l'accès à certaines tombes est un vrai parcours du combattant.

Nous nous devons de rendre le cimetière accessible à chacun, ce n'est que respect en particulier pour nos aînés.

Nous nous devons également d'entretenir le cimetière et de le rendre accueillant.

Quant au cimetière des enfants, si la Municipalité souhaite le maintenir, elle doit entreprendre rapidement des travaux. Pour exemples : les pierres tombales sont envahies par la haie qui n'a pas dû être taillée depuis fort longtemps, le mur de pierres est dans un état lamentable, sans parler du pré juste au-dessous qui n'est pas régulièrement entretenu. Si de tels travaux ne sont pas envisagés, la Municipalité devrait alors prendre la décision de désaffecter le cimetière des enfants.

Monsieur Patrick BLATTI, Municipal, confirme qu'il y a un problème avec les bulletins mensuels et les programmes de Leysin Tourisme. Une réflexion aura lieu concernant l'impression de ces documents.

Monsieur Richard CALDERINI, Municipal, est tout à fait d'accord que le cimetière mérite un grand nettoyage et un gros entretien. A la fin de l'année dernière, des relevés ont été faits pour une proposition d'aménagement global. Cela ne vaut pas la peine de commencer des travaux sans but précis et il a été décidé de prendre en considération l'ensemble du cimetière. Dès que possible, des travaux d'entretien courant seront entrepris.

Véhicule Lindner

Madame Isabelle SAUSER demande où en est le dossier du véhicule Lindner et si l'on a pu récupérer de l'argent ?

Monsieur Jean-Marc UDRIOT, Syndic, fait part que suite à la communication au Conseil communal du 20 décembre, il a été constitué un pool de défense avec les autres communes qui ont eu le même problème. Le dossier a été transmis à Maître DUCROS, avocat à Martigny pour le dépôt d'une plainte pénale.

Il informe que l'on peut faire une croix sur le montant engagé étant donné que Monsieur FAVRE n'a plus rien. Il y aura lieu toutefois de vérifier s'il n'y a pas eu des créanciers avantagés par rapport aux communes.

Un leasing avait été contracté avec UBS Leasing. Il a fallu rembourser la somme déjà engagée. Par contre, UBS Leasing a accordé des conditions très favorables pour l'achat du véhicule commandé maintenant à Rapid Technic. Par ailleurs, Rapid Technic a accordé la gratuité de la location du véhicule prêté cet hiver.

Madame SAUSER demande à combien se monte la perte pour la Commune ?

Monsieur UDRIOT informe qu'il s'agit de fr. 105'000.--.

Enjoy Switzerland

Monsieur Christian BERTSCHI demande si tous les prestataires locaux ont été approchés dans la recherche de fonds pour Enjoy Switzerland.

Monsieur UDRIOT répond que la plupart des entreprises participent par le biais de leurs associations et que les autres ont été contactées soit par la Commune ou par Leysin Tourisme. La semaine prochaine, un deuxième appel de fonds va être adressé aux entreprises extérieures. Il tient à remercier ici toutes les entreprises qui ont participé financièrement à ce projet.

Madame Bénédicte CHRISTOFORIDIS se pose la question de savoir comment la subvention du SELT qui a été perdue sera compensée ?

Monsieur UDRIOT estime qu'étant donné que les entreprises ont déjà versé fr. 100'000.--, au lieu des fr. 50'000.-- prévus dans le préavis, cette perte est déjà compensée. L'essentiel pour le Conseil communal, c'est que les fr. 250'000.-- votés ne soient pas dépassés.

Jetons dernier Conseil communal

Madame Bénédicte CHRISTOFORIDIS aimerait ce soir remercier chaleureusement le Conseil communal d'avoir voté à une grande majorité en faveur de la rénovation de la place de jeux du Village et à remercier la Municipalité, en particulier Monsieur Richard CALDERINI, pour l'excellente collaboration avec l'Association les Petits Leysenouds.

Elle tient aussi à remercier plusieurs personnes qui sont dans le public pour l'engagement et l'enthousiasme qu'elles ont montrés à récolter des fonds et, pour finir, à remercier toutes les personnes qui ont cru à ce beau projet et ont fait un don pour que le rêve devienne réalité.

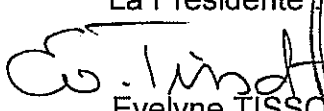
D'autre part, il est de coutume que le jeton du dernier Conseil communal de l'année soit versé aux écoles, plus précisément au groupe des animations de Leysin. Le GIL vous propose ce soir de changer les habitudes pour cette année et de verser le jeton de présence à l'Association les Petits Leysenouds.

Madame TISSOT demande aux Conseillers s'ils sont d'accord avec cette proposition. Elle est acceptée à la majorité avec 37 OUI et 1 abstention.

Madame la Présidente vous remercie pour votre attention. Elle remercie également la Municipalité pour sa présence et vous souhaite une bonne fin de soirée.

La séance est levée à 21H40

Leysin, le 14 mars 2008

Pour le Conseil communal :
 La Présidente : La Secrétaire :
 
 Evelyne TISSOT Nicole MANIGLEY

